

Animateur enfance - jeunesse (h/f)



Synthèse de l'offre

Employeur : MAIRIE DE GAGNAC SUR GARONNE
Hôtel de ville
31150 Gagnac sur garonne

Gagnac-sur-Garonne est une commune de plus de 3 000 habitants en pleine expansion qui préserve son esprit de village.

Grade : Adjoint d'animation

Référence : O031200600037800

Date de dépôt de l'offre : 21/10/2020

Type d'emploi : Emploi temporaire

Temps de travail : Non Complet

Durée : 30h00

Nombre de postes : 1

Poste à pourvoir le : Dès que possible

Date limite de candidature : 20/12/2020

Service d'affectation : Centre d'animation municipal

Lieu de travail :

Lieu de travail : Place de la République
31150 Gagnac sur garonne

Détails de l'offre

Grade(s) : Adjoint d'animation
Adjoint d'animation principal de 1ère classe
Adjoint d'animation principal de 2ème classe

Famille de métier : Education, animation et jeunesse > Techniques d'animation

Métier(s) : Animateur ou animatrice enfance-jeunesse
Animateur ou animatrice éducatif accompagnement périscolaire

Descriptif de l'emploi :

Intitulé du poste : Animateur ALAE/ALSH Agent à temps non complet sur une base de planning annualisé en journée continue.
Horaires de travail variables en semaine de 7h30 à 18h30. Travail les soirs et le weekend pendant les périodes d'encadrement de séjour. * Garantir la sécurité morale, physique et affective des enfants et se positionner comme un adulte référent en matière

éducative * Participer à l'éveil des enfants par la mise en œuvre de projets d'animation et de démarches pédagogiques. * Participer au fonctionnement et enrichir la vie de l'équipe d'animation.

Profil demandé :

BAFA exigé

PSC1 (Prévention et secours civique de niveau 1)

Mission :

Garantir la sécurité morale, physique et affective des enfants :

- Aménager des espaces en fonction des animations proposées et des besoins des enfants dans le respect des règles de sécurité.
- Participer aux différents temps de la vie quotidienne dans le respect des règles d'hygiène.
- Etre médiateur au sein du groupe d'enfants : gérer les conflits, garantir le respect des règles de vie, être à l'écoute des enfants tout en facilitant les échanges et le partage.
- Fixer des limites, sanctionner les actes des enfants, appliquer ce qui a été décidé en équipe.

Participer à l'éveil des enfants par la mise en œuvre de projets d'animation et de démarches pédagogiques :

- Proposer et adapter les animations en lien avec le projet pédagogique de la structure.
- Préparer, mettre en œuvre et réaliser les animations.
- Mettre en place un répertoire d'activités variées en lien avec les spécificités du public.
- Concevoir et animer les projets d'activités mis en place sur le centre de loisirs.
- Accompagner, réaliser et évaluer les projets des enfants.
- Animer chaque moment d'animation auprès des enfants.

Participer au fonctionnement et enrichir la vie de l'équipe d'animation :

- Concevoir et élaborer le projet pédagogique avec le directeur du centre de loisirs et l'équipe d'animation. Etablir les modes de fonctionnement du centre : règles de vie, consignes de sécurité, rythmes de vie des enfants...
- Participer de manière active aux réunions d'équipe, apporter ses connaissances et ses savoirs.
- Partager les informations en sa possession avec l'équipe d'animation et rendre compte au directeur de toutes les situations particulières (fonctionnement, familles, enfants, partenaires...).
- Entretenir des relations quotidiennes et courtoises avec les collègues, les partenaires et les usagers.
- Utiliser de façon pertinente le matériel et les équipements d'accueil. Participer à l'inventaire et aux commandes du matériel

Contact et informations complémentaires :
Monsieur le Maire.

URGENT - Merci d'adresser votre CV et lettre de motivation à l'attention de

Téléphone collectivité :

05 62 22 93 50

Adresse e-mail :

dgs.mairie@gagnac-sur-garonne.fr

Lien de publication :

GAGNAC SUR GARONNE

Travailleurs handicapés :

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.